

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme Barbara TRACHTE, Ministre-présidente, chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique

Objet : Le rapport intermédiaire du « délégué aux relations francophones Bruxelles-Wallonie » et les interrogations liées à la pertinence de la fonction

Madame la Ministre-présidente,

Après moultes débats et tergiversations, la COCOF s'est décidée durant l'été 2021, de créer *ex nihilo* le poste d' « agent de liaison » ou plus exactement de « délégué aux relations francophones Bruxelles-Wallonie ».

Je dis bien que le poste a été créé *ex nihilo* car la mise sur pieds d'un tel poste est inouïe et surtout n'était présente dans aucune Déclaration de Politique Générale (DPG), ni celle de la Région bruxelloise, ni de la Région wallonne, ni celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et encore moins celle de la COCOF. Et le tout s'est fait de manière somme toute occulte.

En effet, nous n'avons appris cette nomination que par la voie de la presse. Ce qui est tout bonnement scandaleux. Il n'est absolument pas normal que la presse soit au courant d'une chose qui pourtant est relatif aux activités du Parlement et que nous, députés, n'en sachions strictement rien.

Pourtant, vous-même, Madame la Ministre-présidente, n'aviez pas l'air emballé par le projet. C'était d'autant plus surprenant qu'au fur et à mesure de mes questions au fil des mois, vous expliquiez à chaque fois que les choses n'avançaient pas. On avait fini par croire que les choses n'aboutiraient pas.

Et puis en une fois, on apprend que finalement, le poste est créé. Personne n'estimait que ce fût pertinent, personne ne semblait en vouloir, mais pourtant vous l'avez quand même fait. Retournement de situation digne des plus grands polars s'il en est.

Le choix totalement arbitraire de la personne en charge du poste laisse également songeur. Aucun appel à candidature n'a été lancé : il fallait que ce soit lui et personne d'autre.

Un choix arbitraire s'ajoutant à une absence totale de transparence sur le processus de nomination : nous avons clairement assisté là à une dérive que j'ose espérer, peut-être candidement, ne plus jamais avoir à revivre dans cet hémicycle.

D'autant que la pertinence d'un tel poste est plus que douteuse. Le Ministre-président de la FWB a même déclaré que pour lui, une telle fonction était vide de sens et qu'elle ne pourra apporter que davantage de confusion au sein du paysage institutionnel actuel. Ministre-président qui d'ailleurs, n'a pas été consulté lors de l'élaboration du poste. C'est interpellant.

Je souhaitais donc, Madame la Ministre-présidente, revenir avec vous aujourd'hui sur cette véritable saga politique, si j'ose dire, et revenir avec vous sur les suites de ce dossier aux multiples remous.

Tout d'abord, vous m'expliquez lors de ma dernière interpellation sur le sujet que le délégué était censé remettre un rapport intermédiaire dans le courant du mois de novembre 2022. Dès lors, je voulais vous demander si ledit rapport vous a effectivement été remis à l'heure actuelle ? Si oui, pourriez-vous je vous prie nous détailler son contenu ?

Au cas où il ne vous aurait pas encore été rendu, pour quand sera-ce le cas ? Et pourquoi ce retard ?

Un rapport définitif est-il toujours prévu pour début 2024 ?

Le rôle du délégué est, entre autres, de mettre sur la table des propositions visant à renforcer les liens entre francophones. Au stade actuel, des propositions ont-elles déjà été émises par ce dernier, et si oui, lesquelles ?

Il est également chargé de faire un état des lieux des attentes de la société civile quant aux relations entre Bruxelles et la Wallonie. Une esquisse de ces attentes vous a-t-elle déjà été rendue et si oui, pourriez-vous nous l'expliquer ?

Les services de la COCOF, de la Région wallonne et bruxelloise, de la FWB ne sont-ils pas déjà eux-mêmes en mesure d'évaluer ces attentes qu'il était réellement nécessaire de créer un nouveau poste spécifiquement pour cela ?

Vous affirmiez aussi que les prérogatives du délégué n'empiétaient pas sur les vôtres. Maintenant que cela fait quelques mois que son entrée en fonction est effective, l'affirmez-vous toujours avec autant de force ?

Maintenant qu'un rapport intermédiaire est censé avoir été rendu, estimez-vous que ce poste apporte une réelle plus-value aux relations entre francophones ? Pourriez-vous nous dire quelle serait cette plus-value, étant donné les interrogations plus que légitimes sur la pertinence de la fonction ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député